

## L'obligation au télétravail loin d'être suivie dans la métropole bordelaise

**Si un tiers des salariés de Nouvelle-Aquitaine a télétravaillé pendant le premier confinement, cette deuxième édition plus souple ne voit pas une explosion du travail à domicile.**

Malgré la volonté du gouvernement de le rendre « obligatoire » afin d'endiguer l'épidémie, la direction régionale du travail attribue la responsabilité de sa mise en place aux employeurs. Or nombre d'entre eux privilégient l'activité en présentiel ou ne peuvent imposer un télétravail généralisé, à l'instar de Thales et de Bordeaux Métropole, parmi les principaux employeurs de l'agglomération.

Avec ce deuxième confinement, le télétravail devait faire son retour en force. Pour enrayer l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a annoncé ce jeudi 29 octobre qu'il serait « le plus massif possible ». Le nouveau protocole sanitaire ambitionnait donc que 100% des salariés pouvant le faire travaillent désormais à distance, soit environ un tiers des effectifs du secteur privé.

Il est encore trop tôt pour se prononcer, mais cet objectif ne sera probablement pas atteint, du moins dans la configuration actuelle du reconfinement, bien moins strict qu'au printemps afin de ne pas entraver l'activité économique (hormis celle des commerces « non essentiels »).

Il n'est en effet pas assorti de mesures imposant le télétravail aux employeurs. Interrogée ce jeudi 5 novembre lors d'un point presse à Bordeaux, Elisabeth Franco-Millet, directrice de l'unité territoriale de la Direccte (direction régionale du travail) a ainsi indiqué qu'il appartient aux patrons « de déterminer les tâches pouvant être réalisées en télétravail et de définir leur organisation du travail en intégrant le télétravail dès que c'est possible dans le cadre d'un dialogue de proximité avec les salariés et leurs représentants ».

### Volontaires

La ministre du travail, Elisabeth Borne, a beau menacer de « sanctions » les entreprises qui n'appliqueraient pas le protocole à la lettre, et promettre de multiplier les contrôles en ce sens, l'inspection du travail se borne (sans mauvais jeu de mot) « à veiller à la mise en œuvre effective de l'évaluation des risques par l'employeur », selon Elisabeth Franco-Millet.

La Direccte renvoie ainsi son déploiement à la bonne volonté de ces derniers et se refuse à commenter des « cas précis d'entreprises », en particulier celui de Thales. La CFDT, syndicat majoritaire, a interpellé ce mercredi la préfète de la Gironde, Fabienne Buccio, sur la situation du site de Mérignac, principal employeur privé de la métropole bordelaise (2300 salariés).

« Lundi dernier, on s'est retrouvé avec un effectif de plus de 1900 personnes, comme avant le confinement, ce n'est juste pas possible, estime Julien Guidolin, responsable syndical CFDT. La direction locale convient qu'il faut plus de télétravail – on estime que cela pourrait concerner 537 personnes qui pour-

raient télétravailler à 50% et 664 autres à 80 ou 100% –, mais elle se heurte aux consignes du groupe. »

En cause selon le syndicaliste : la crainte d'une baisse de la productivité lors d'un dernier trimestre crucial pour le chiffre d'affaires de la société. « Ils ont moins confiance dans la capacité des salariés à réaliser leurs objectifs à distance », estime Julien Guidolin.

#### Le tournant du télétravail

Jointe ce jeudi par Sud Ouest, la direction de Thales met quant à elle en avant « certaines activités critiques du groupe ne pouvant pas être exécutées à distance » – en particulier du fait de ses activités Défense. Elle fait aussi valoir un protocole sanitaire solide qui permet aujourd'hui de faire face à la situation sanitaire, ce que ne nie pas Julien Guidolin :

« Clairement la situation sanitaire sur le site est bonne. Même si on est nombreux au restaurant d'entreprise, tout est bien cadré, il y a des plexiglass dans tous les sens... On pense ne pas prendre de risque mais la recrudescence des cas peut mettre en exergue la limite des systèmes de protection. »

Contrairement à d'autres entreprises, Thales dispose pourtant d'un accord télétravail, d'indemnités pour l'assurer, et d'un service de 300 personnes où tous les salariés peuvent télétravailler. Mais aux jours imposés par les managers, ce qui en dissuade plus d'un...

« Thales se trouve à un tournant du télétravail mais ne le prend pas encore », selon le représentant de la CFDT, qui observe des « réticences similaires » dans tout l'écosystème de l'aéronautique dans la métropole bordelaise : « Le travail continue, mais sur site. »

#### Injonction paradoxale

Secrétaire de section CFDT Interco33, Jérôme Pigé file aussi la métaphore routière pour décrire la situation à Bordeaux Métropole, où son syndicat est majoritaire chez les plus de 5000 agents. Si près de la moitié pourraient selon lui télétravailler, il estime ainsi que la collectivité « appuie à la fois sur le frein et l'accélérateur » :

« La Métropole avait un temps d'avance car le télétravail y est expérimenté depuis 2013. Mais nous avons actuellement un sentiment d'injonction paradoxale, avec des consignes données à chaque directeur pour organiser les choses dans les services et des problèmes non résolus d'agents qui n'ont pas forcément les outils informatiques, ou de soupçons envers les agents, en s'assurant par exemple qu'ils ne télétravaillent pas le mercredi pour s'occuper aussi de leurs enfants. On est face à un sauve-qui-peut où chaque service s'organise en fonction de la bonne volonté des agents et de leur équipement. »

La CFDT critique le refus symbolique de la métropole d'accorder l'indemnité forfaitaire annuelle de 60€ aux agents actuellement en télétravail. Dans un courrier adressé le 5 octobre au syndicat, Jean-François Egron, vice-président de la métropole en charge des ressources humaines, estime que « le travail à distance tel qu'il est pratiqué à Bordeaux Métropole depuis le début de la crise sanitaire ne remplit pas l'ensemble des conditions prévues par les textes relatifs au télétravail ».

Travail à distance ou télétravail ?

Celles-ci prévoient notamment le double volontariat de l'agent et de son encadrant, la réversibilité à tout moment, ou encore l'équipement nécessaire fourni par l'employeur. Or pour Jean-François Egron, ces moyens techniques ne sont pas encore au rendez-vous.

« Nous avons tenté d'anticiper ce reconfinement, mais n'avons pas trouvé assez d'ordinateurs portables pour réussir à équiper tous les agents. Le télétravail est la meilleure des solutions pour la sécurité des agents quand les espaces de travail ne permettent pas de les accueillir dans le respect des gestes barrières. Mais nous devons aussi veiller à ce que les liens sociaux ne soient pas rompus entre agents. »

Aujourd'hui, ce « travail à distance » qui, selon la CFDT, est dépourvu de base légale, peut s'appliquer à raison de 2 à 3 jours par semaine pour les agents qui le peuvent, contre un jour pour ceux sous statut de télétravail classique. Ce principe reste en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les syndicats espèrent l'adoption par la Métropole d'un nouveau cadre prenant en compte des dispositions du décret récent sur le télétravail dans la fonction publique afin de préparer la sortie de la crise.

Bison futé

Combien de salariés de Bordeaux Métropole télétravaillent actuellement ? Nous n'avons pas pu obtenir d'indicateur précis, mais selon Jérémie Pigé, le taux d'occupation de la cantine de l'hôtel de métropole, qui frôlait les 100% tous les jours de la semaine dernière sauf le vendredi, témoigne de l'importance de l'activité « présentielle ».

« Comme il n'y a pas de confinement strict, c'est aussi un confort pour les gens d'accompagner leurs enfants à l'école puis de venir à leur bureau où ils ont les bons outils de travail et davantage de confort. Ils sont libres de refuser d'être en télétravail, et la consigne n'est pas de les y obliger. »

Le trafic sur l'agglomération bordelaise laisse penser que le télétravail est loin d'être massif. En septembre, à l'heure de pointe du matin (période marquée par les trajets domicile/travail), le trafic routier était inférieur de 10% au trafic de l'année dernière à la même période. Bonne nouvelle pour la fluidité de la circulation et la pollution atmosphérique, cette baisse est « probablement directement liée à la hausse du télétravail et aux impacts économiques de la crise », indiquent à Rue89 Bordeaux les services de Bordeaux Métropole.

La première semaine d'octobre, la fréquentation était de 70% par rapport à la même période en 2019, et ce chiffre est tombé à 46% les premiers jours du reconfinement. Cette baisse significative doit néanmoins être aussi corrélée à la fermeture des commerces « non essentiels » ou encore des universités.

Un tiers de télétravailleurs

On a davantage de recul sur le premier confinement. Alors que dans la région Aquitaine en 2013, 20% des salariés l'avaient expérimenté, de mars à mai, « plus de 30% de salariés ont basculé en télétravail en Nouvelle-Aquitaine », estime Arnaud Barillet, de l'Aract (agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail).

« Un autre tiers a continué le travail sur site (commerce, soins...), un dernier tiers a vu ses activités s'arrêter complètement. Et des variations ont été observées d'une région à l'autre, en fonction de la part d'emplois tertiaires. Le télétravail a ainsi représenté 40% des salariés en région parisienne, et seulement 10% en Normandie ».

Après le déconfinement, cette part est en Nouvelle-Aquitaine « retombée aux alentours de 12 à 15% en télétravail total ou partiel », poursuit Arnaud Barillet. Motif : très peu d'entreprises avaient des accords avec leurs salariés pour l'encadrer. Et le patronat est très réticent à l'instauration d'un accord national interprofessionnel contraignant, réclamé au contraire par les syndicats.

« Ce serait plus facile par branche et par métier qu'au niveau interprofessionnel, avance Mathilde Lefrais, déléguée Générale Medef Gironde. Le télétravail répond aux attentes de bon nombre de collaborateurs de pas avoir de déplacements physiques à effectuer, ou de ne pas avoir à laisser les enfants tôt le matin à la garderie. Mais cela génère aussi des inquiétudes dans certaines entreprises sur des distorsions de traitement entre les salariés dont les tâches ne sont pas forcément télétravaillables, qui auront toujours des frais de carburant et ne pourront pas accéder au confort du travail à domicile, et ceux qui risquent d'avoir un détachement de l'entreprise. »

#### Droit à la déconnexion

Le patronat a cependant ouvert la porte à des négociations, qui ont démarré ce mardi 3 novembre, et s'achèveront le 23 novembre. Les représentants des salariés en attendent des règles communes, sur le droit à la déconnexion, la séparation claire entre vie privée et vie professionnelle, ou encore la prise en charge des frais liés au télétravail (électricité, connexion internet, téléphone...).

« Dans les entreprises où des accords existent, cela se passe bien, indique Stéphane Obé, de l'union départementale CGT en Gironde. Sinon, cela ouvre la voie à un tas de dérives possibles. Nous avons adressé pendant le premier confinement des alertes à la préfecture et à la Direccte (direction régionale du travail) car pas mal d'employeurs recouraient au télétravail alors que leurs salariés étaient déclarés en chômage partiel ou total, et abusaient de leur disponibilité. »

Plus de 1500 contrôles de l'activité partielle ont en effet été réalisés en Gironde par la Direccte, indique cette dernière. Sur les 900 clôturés, « près d'un tiers ont donné lieu à des corrections d'erreurs ou d'irrégularités (pas toutes liées au télétravail, NDLR) qui dans la très grande majorité des cas ont nécessité une régularisation de la part des employeurs ».

Parmi les grandes entreprises de la métropole dans le collimateur des syndicats, CGI emploie environ un millier de personnes au Haillan. Cette société de services et de maintenance informatiques a fait travailler quasiment 100% de ses effectifs en télétravail pendant le confinement, dans des conditions documentées par la CGT et dénoncées par un représentant syndical du site du Haillan :

« Certains salariés sont contents d'y avoir accès car cela apporte de la souplesse dans leur organisation. Pour d'autres cela s'est très mal passé pendant

le confinement du fait de pratiques managériales compliquées. Le télétravail a été imposé même à des salariés qui n'étaient pas équipés, ou à des parents qui avaient demandé un arrêt de travail pour garde d'enfants. Cela a été mon cas alors que j'avais deux enfants à gérer à la maison, et ma femme qui elle avait plus de travail qu'avant ! Au bout de deux mois j'ai obtenu satisfaction en menaçant d'appeler l'inspection du travail, et parce que je suis élu au CSE. Mais plein de salariés sont perdus face à leurs managers. Une salariée nous a appelé en pleurs car elle devait travailler chez elle alors que son mari venait de la laisser toute seule avec deux enfants de 6 et 18 mois. Son manager lui a dit : "Tu n'as qu'à travailler quand tes enfants dorment", et a menacé de la renvoyer si elle n'atteignait pas ses objectifs. C'est un cas heureusement assez rare mais on a quelques petits chefs qui font du zèle. »

Un accord sur le télétravail est en cours de négociation dans l'entreprise. Contacté par Rue89 Bordeaux, CGI n'a pas donné suite à nos demandes d'entretien.

Arlésienne

Quant à la négociation en cours au niveau national, les syndicats en espèrent beaucoup, mais ne croient pas en la volonté du Medef de le faire aboutir. C'est « l'arlésienne depuis des années », résume Natacha Candil, secrétaire régionale du syndicat en Nouvelle-Aquitaine.

« Certains employeurs s'y opposent pour des raisons de sécurisation des données, ou de craintes quant à la productivité de leurs salariés. Pourtant, nombre de chefs d'entreprises se sont rendus compte pendant le confinement que leurs salariés s'étaient bien adaptés au télétravail, qu'ils ont tous répondu présent sans accord préalable et que dans certaines entreprises la productivité a même augmenté. Être dispensés des transports leur a en effet permis de basculer sur des tâches directement liées au travail, de gagner en autonomie et de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. »

« On ne reviendra au point initial », souligne aussi Pierre Chéret, questeur de la région Nouvelle-Aquitaine, qui note le « satisfecit » des quelques 3000 agents ayant télétravaillé pendant le premier confinement.

« L'immense majorité souhaite continuer à faire du télétravail de façon plus ou moins importante. Le sujet crucial c'est le temps de transport. Pour ceux qui viennent travailler à Bordeaux en voiture et habitent loin, c'est parfois 3 heures de trajets et des tensions en moins. C'est aussi une amélioration importante pour les agents qui ont besoin d'être tranquilles et d'avoir du temps pour rédiger et boucler des dossiers. C'est du gagnant-gagnant : les agents sont plus efficaces, et la Région a beaucoup moins de frais de transports – les visioconférences font économiser des déplacements à nos agents répartis sur trois sites et 12 départements. C'est du gagnant-gagnant pour la collectivité. »

Dans les secteurs public et privé, l'essai du télétravail restera à être transformé une fois la crise sanitaire passée.